



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDIÇURES-PODOLOGUES POITOU-CHARENTES

71-73 rue de Goise
79000 NIORT

Tél. 05 49 28 26 88
Fax. 05 48 28 29 46

contact@poitou-
charentes.cropp.fr

Conseil Régional
de l'Ordre des
Pédiçures - Podologues
05 49 28 26 88

BUREAU

Céline PATTE (79)
Présidente

Bruno SALOMON (79)
Vice-Président

Dominique GUILLON (86)
Trésorier

Martine LOUIS-CHRETIEN (79)
Secrétaire

SUPPLEANTS

Bruno BOISMORAND (17)
Laurent CASAS (16)

COMMISSIONS

TABLEAU DE L'ORDRE

Bruno BOISMORAND
Laurent CASAS
Martine LOUIS-CHRETIEN
Laurent SCHOUWEY

CONCILIATION

Laurent SCHOUWEY
Céline PATTE
Bruno SALOMON

COMMUNICATION ET RELATIONS EXTEREURES

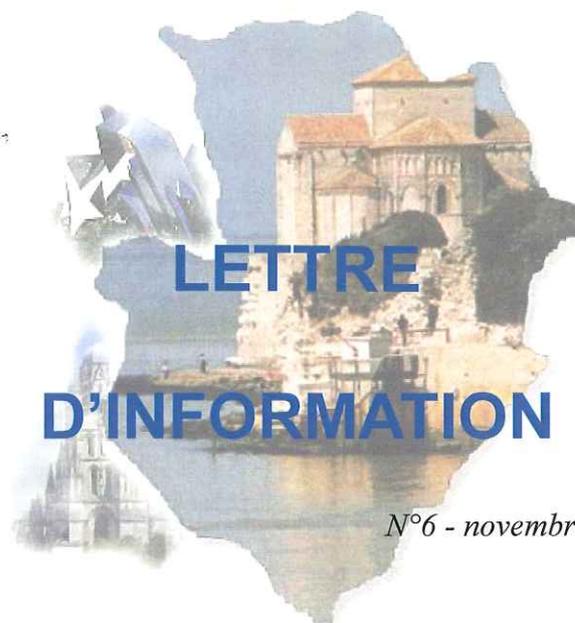
Martine LOUIS-CHRETIEN
Céline PATTE
Bruno SALOMON

FORMATION RESTREINTE

Laurent CASAS
Dominique GUILLON
Céline PATTE

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Bruno BOISMORAND
Dominique GUILLON
Martine LOUIS-CHRETIEN
Céline PATTE



LETTRE D'INFORMATION

N°6 - novembre 2010

ÉDITO

Les maux de la Présidente

Trois pédiçures-podologues ont été présentés devant la chambre disciplinaire de première instance de notre Conseil (CDPI) en octobre pour non respect du code de déontologie, avec, entre autres motifs:

- 2 cas de parution illégale dans la presse
- 1 cas de façade de cabinet non conforme
- 1 dossier d'inscription au Tableau non complet

Deux professionnels ont déjà été jugés pour dossier d'inscription au Tableau incomplet et façade non conforme lors des audiences de la CDPI en juillet dernier.

Un professionnel seulement s'est présenté à la dite convocation de la CDPI de juillet.

Zéro pour l'attitude de ces collègues qui ne sont jamais responsables de rien : ils sont en photo dans le journal en blouse blanche dans leur cabinet ; ils exercent alors que leur dossier d'inscription au tableau est quasi-vide ; ils ne répondent à aucun courrier du CROPP voire même ne prennent pas les recommandés ; ils font des photos de leur cabinet mais oublient celles montrant un panneau lumineux clignotant !!!

Stop : Arrêtez de nous (les conseillers) prendre pour des idiots et arrêtez de prendre tous les pédiçures-podologues de notre région pour des idiots !!! Vous n'êtes pas crédibles et nous ne sommes pas dupes.

Gendarme : nous perdons trop de temps sur ce type de dossier lors des réunions de conseils régionaux et maintenant de chambres disciplinaires.

Votre argent : voyez dans ce bulletin le coût d'une telle attitude.

Avenir : nous voulons vraiment travailler sur le devenir de notre profession, et, en particulier être à votre écoute pour vous conseiller (sur le dossier délicat des cabinets secondaires par exemple).

Rencontre : nous sommes à votre disposition (sur rendez-vous) pour vous recevoir individuellement.

Céline PATTE : pédiçure-podologue comme vous.

LA TRÉSORERIE DE VOTRE CONSEIL DE L'ORDRE

BILAN 2009

DÉPENSES	
<i>Loyers & charges</i>	5 245,61 €
<i>Salaires</i>	11 430,49 €
<i>Charges sur salaire</i>	4 819,00 €
<i>Médecine du travail</i>	77,74 €
<i>Frais formation secrétaire</i>	1 039,70 €
<i>IJ & Ikms conseillers</i>	15 141,45 €
<i>Fournitures de bureau</i>	993,15 €
<i>Téléphone : com + mat</i>	689,51 €
<i>PTT</i>	1 738,65 €
<i>Frais bancaires</i>	16,76 €
<i>Imprimerie</i>	378,75 €
<i>Frais exceptionnels</i>	91,28 €
<i>Frais de réception</i>	114,74 €
TOTAL dépenses	41 776,83 €

RECETTES	
<i>Contribution & quotités ONPP</i>	59 828,62 €
<i>Remboursement ONPP</i>	548,00 €
<i>Divers (SNCF, banque...)</i>	122,30 €
TOTAL recettes	60 498,92 €

DÉPENSES	41 776,83 €
RECETTES	60 498,92 €
Solde recettes-dépenses 2009	18 722,09 €

Lecture des dépenses :

* *Loyers et charges* : notre siège au sein d'une structure pluri-ordinale avec salle de réunion commune nous permet d'avoir un loyer et des charges très modérés.

* *Salaire* : Il s'agit de celui de la secrétaire administrative (Gaëlle PELLETIER) sur la base de 24 heures hebdomadaires.

* *Formation* : Mme PELLETIER a suivi une formation à Rennes afin d'appréhender le rôle de greffière auprès de Monsieur Michel CHAMARD, Président de notre Chambre disciplinaire de première Instance désigné par l'État (arrêté du 30 juillet 2007).

* *IJ & Ikms* : les indemnités versées aux élus par demi-journée de présence ou de représentation pour réunion de conseil, de bureau, de commissions ou d'accomplissement de missions précises fixées à 1/26^{ème} du PMSS (plafond mensuel de la sécurité sociale) soit actuellement 111 euros (J.O. du 5 mai 2010). Les indemnités kilométriques sont calculées sur la base de 0,32€ / kms (quelque soit la puissance)

* *PTT* : les frais d'affranchissement sont fortement alourdis par nos obligations d'envoyer de nombreux courriers en recommandé.

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE APPLICABLE À LA CRÉATION DE SITE INTERNET

À l'heure des nouvelles technologies, nous sommes tentés de créer notre site internet. Réaliser son propre site est possible à condition de respecter les règles déontologiques. La charte graphique vous guide lors de la création de site ; elle est consultable et téléchargeable sur le site du Conseil de l'Ordre www.onpp.fr : le code de déontologie / recommandations, ou peut être envoyée par mail sur simple demande (contact@poitou-charentes.cropp.fr).

Les pédicures-podologues qui sont propriétaires de site WEB, doivent les déclarer au Conseil régional dont ils dépendent. Celui-ci sera à même de vérifier que la charte graphique est respectée (caractère non publicitaire, liens commerciaux entre autre).

Pour ceux qui ont des projets de création de site, il est préférable de prendre contact avec le Conseil de l'Ordre.

Rappelons aussi que chacun « *doit veiller à l'usage qui est fait de son nom, de sa qualité, ou de ses déclarations* » (article R.4322-40 du Code de déontologie).

J'AI RÊVÉ D'UN AUTRE ORDRE

La tenue d'une chambre disciplinaire (CDPI) est la conséquence soit de l'échec d'une conciliation, soit du conflit entre le professionnel et le Conseil de l'Ordre des pédicures-podologues.

La CDPI comporte plusieurs étapes obligatoires afin d'être en accord avec la loi :

- Commission du Tableau ou commission éthique et déontologie : 2 à 3 conseillers (560€ pour une réunion)
- Courrier simple puis courrier suivi puis courrier recommandé avec accusé de réception (travail de la secrétaire + frais postaux variable en fonction du dossier).
- Conseil régional extraordinaire pour voter la saisine qui sera transmise au Président de la CDPI : 4 conseillers (750€)
- Notification de la plainte : secrétariat-greffe
- Désignation du rapporteur : 1 conseiller (187€)
- Echanges des mémoires (défense - réplique) : un avocat (environ 1500€)
- Audience : le Président (magistrat professionnel) et deux assesseurs (conseillers élus à la CDPI : 560€)
- Jugement et ses notifications (frais postaux : 20€)

J'ai rêvé d'un autre ordre....

L'ORDRE ET L'OUTIL INFORMATIQUE :

PODEMO (logiciel de démographie) : nous devrions en être équipé courant janvier 2011.

TOP2P : base de données en liaison avec d'autres organismes et en particulier avec l'ASIP, organisme émetteur des cartes professionnelles (CPS). Des informations complémentaires peuvent vous être demandées (date début d'exercice, n° de sécurité sociale...).

Ce logiciel du Tableau de l'Ordre nécessite une mise à jour des fichiers et des renseignements complémentaires.

ELECTIONS ORDINALES

La mise en application du décret n°2010-199 du 26 février dernier relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales et de leur chambre disciplinaire entraîne une modification du calendrier électoral.

Ce texte prévoit désormais un renouvellement par moitié tous les trois ans.

Les dispositions transitoires prorogent le mandat de certains élus ordinaires (voir le tableau ci-dessous).

NOM-PRÉNOM	Echéance mandat avant décret	Echéance mandat après décret
BOISMORAND Bruno, <i>suppléant</i>	2010	2012
LOUIS-CHRÉTIEN Martine, <i>titulaire</i>	2010	2012
PATTE Céline, <i>titulaire</i>	2012	2012
Poste vacant (<i>suppléant</i>)	2012	2012
CASAS Laurent, <i>suppléant</i>	2014	2015
GUILLON Dominique, <i>titulaire</i>	2014	2015
SALOMON Bruno, <i>titulaire</i>	2014	2015
SCHOUWEY Laurent, <i>suppléant</i>	2014	2015

RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS

Comme annoncé dans le bulletin de janvier 2010, nous avons organisé le 23 avril dernier, une réunion d'échanges avec les professionnels.

Une cinquantaine de pédicures-podologues a fait le déplacement à Niort.

Après une présentation générale du CROPP Poitou-Charentes (élus, fonctionnement, commissions et Chambre disciplinaire), nous avons abordé les thèmes d'actualité tels que l'avenir des cabinets secondaires, les différents types de contrat et la mise aux normes (accessibilité, incendies...) des cabinets prévue en 2015.

A l'issue des informations délivrées et des réponses apportées aux nombreuses questions des professionnels, nous avons pu prolonger les échanges plus personnellement autour d'un verre.

En dehors de ces réunions, nous pouvons vous recevoir sur rendez-vous, dans nos locaux.



LES SINISTRÉS XYNTHIA

Trois de nos confrères ont été touchés par la tempête Xynthia en février dernier.

Le CROPP les a contactés afin d'envisager avec eux les aides à leur apporter.

L'ONPP a décidé de les exonérer d'une année de cotisation ordinale.

Malheureusement, même si notre action reste limitée, il est important que la solidarité fonctionne entre nous.

Merci à ceux qui ont œuvré afin que leur activité puisse rapidement reprendre.

C'est l'occasion de vous rappeler qu'il est important de vérifier vos contrats d'assurance (Perte d'exploitation, Responsabilité Civile Professionnelle, Multi pro, Location / habitation.....)

INDEMNITÉS VERSÉES AUX CONSEILLERS

Ce poste pourrait diminuer si les élus n'étaient convoqués que pour les réunions imposées par le règlement intérieur (un bureau / mois, et un Conseil régional / trimestre). Mais les problèmes contentieux (conciliations et disciplinaires) dus le plus souvent à des contrats absents ou non conformes, aux façades non réglementaires ainsi qu'aux non réponses aux courriers adressés par le secrétariat entraînent le déplacement des élus (qui préféreraient rester au sein de leur cabinet) et le versement d'indemnités supplémentaires.

En effet, il faut savoir qu'une conciliation entre deux professionnels ou entre un pédicure-podologue et un patient monopolise 3 élus ordinaires et coûte en moyenne 375 euros uniquement d'indemnité et frais versés aux conciliateurs. A cela, il faut rajouter les frais postaux... quant à une chambre disciplinaire, les frais s'élèvent en moyenne à 680 euros.

CARTE PROFESSIONNELLE DE SANTÉ

Le CROPP n'est pas à même de vous transmettre le formulaire nécessaire à la délivrance de la Carte Professionnelle de Santé.

Vous devez vous adresser à votre délégation territoriale de l'ARS (ancienne DDASS) :

- ⇒ Charente : 05 45 97 46 00
- ⇒ Charente-Maritime : 05 46 68 49 00
- ⇒ Deux-Sèvres : 05 49 06 70 00
- ⇒ Vienne : 05 49 42 30 00

MOUVEMENTS au sein du Tableau Au 30 octobre 2010

ENTRÉES :

Diplômés 2010 :

Aurélié BARBEAU
Thomas BREARD
Louis CHOIGNOT
Camille DREUX
Camille GEORGE
Siegrid MANNECHEZ

Transferts :

Florence BATAILLE
St Aigulin (17)
Isabelle BOISSON
Dangé St Romain (86)
Mickaël CATTET
Niort (79)
Isabelle CHARCOSSET
La Rochelle (17)
Anne MÉAR
Dignac (16)
Laurence PÉTIN
Jarnac (16)
Florent PHILIPPO
Montbron (16)
Hélène PITON
Parthenay (79)

SORTIES :

Radiation :

Maryvonne FRESIA-GAZEAU
Bressuire (79)

Transferts :

Emmanuelle BARBELLION
Vers l'Ile de France
Malie BOUDIN
Vers les Pays de la Loire
Gaëlle DUBARRY
Vers l'Aquitaine
Morgane LE POLOTEC
Vers l'Aquitaine
Marion LALU
Vers le Languedoc-Roussillon
Laetitia TOUCHAIS
Vers la Bretagne



Réception solennelle

A l'issue de notre Conseil de rentrée (24 septembre) nous avons reçu seulement 4 jeunes diplômés sur les 12 invités (diplômés 2010 et nouveaux arrivants) qui ont pu écouter les conseils de la Présidente et poser leurs questions avant de partager le buffet dinatoire.

L'occasion de rencontrer : (de gauche à droite) Thomas BREARD, Aurélie BARBEAU (et son conjoint), Siegrid MANNECHEZ et Louis CHOIGNOT.

CABINET SECONDAIRE ET DÉROGATION

Courant novembre, vous recevrez l'imprimé à compléter pour la demande de maintien de votre cabinet secondaire déjà existant. Merci de nous le renvoyer avant le 31 décembre 2010 pour faciliter le travail de la commission du Tableau.

Nous vous rappelons que les demandes de dérogation doivent être étudiées avant le 15 mars 2011.

Les demandes incomplètes seront rejetées.



Insertion dans les pages jaunes

L'insertion à la rubrique « podologue » de vos coordonnées professionnelles supplémentaires (n° téléphone portable) dans l'annuaire public peut être payante.

Vous pouvez toutefois demander une dérogation en nous adressant un mail et en joignant votre bon de commande : contact@poitou-charentes.cropp.fr.

Rappel

Tout contrat (remplacement, collaboration, baux, etc...) doit être écrit et communiqué au CROPP dans les meilleurs délais. La non-communication est passible de sanctions (articles L.4113-9 à L.4113-12 du code de la santé publique).

LE SECRETARIAT

Gaëlle PELLETIER assure le secrétariat du Conseil Régional et répond par téléphone au 05 49 28 26 88 ou par courriel : contact@poitou-charentes.cropp.fr

Lundi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Mardi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi: de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Editeur

Ordre régional des pédicures-podologues Poitou-Charentes
71-73, rue de Goise - 79000 NIORT

Directeur de la publication

Céline PATTE

Comité éditorial

B. SALOMON, D. GUILLON, M. LOUIS-CHRETIEN, C. PATTE

Mise en page - relecture

Imprimeur

Imprimerie Nouvelle - Sté Angevin -
12, rue de Bellune - 79000 NIORT

Dépôt légal

Septembre 2008

Tirage

320 exemplaires

ISSN 0753-3454